Corrigé – Brevet 2022 – histoire-géographie-EMC – Amérique du Sud

Analyser et comprendre des documents en géographie : les espaces productifs et leurs évolutions, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques : la France défaite et occupée, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique : nationalité et citoyenneté en France

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en géographie : les espaces productifs et leurs évolutions *(20 pts)*

1) La photographie du document 1 montre l'intérieur d'un grand **bâtiment fermé** : les porcs ne sortent jamais à l'air libre, ils vivent sous un éclairage artificiel. Ils sont très **nombreux** et serrés dans des enclos métalliques alignés de part et d'autre d'une longue allée, ce qui permet d'élever un maximum d'animaux sur une surface réduite. L'installation est fortement équipée (structures métalliques, bâtiment moderne) et demande beaucoup de capitaux. Le texte confirme l'ampleur de la production : l'exploitation doit pouvoir « produire jusqu'à 26 000 porcs par an » dans de « nouveaux bâtiments plus modernes sur trois sites ». Il s'agit donc bien d'un **élevage intensif** (on parle aussi d'élevage « hors-sol » ou industriel) : il cherche à obtenir des rendements maximaux sur un espace restreint, grâce à des investissements importants.

2) Philippe Bizien, l'éleveur, justifie l'extension de son exploitation par la **concurrence internationale** : elle est nécessaire « dans un contexte de forte concurrence ». Il explique qu'il faut « se moderniser pour pouvoir gagner en coûts de production », c'est-à-dire produire davantage pour que chaque porc coûte moins cher à produire et que ses prix restent compétitifs. Pour lui, l'agriculture est « un secteur économique comme un autre » : sans ces moyens, « La production agricole va disparaître de la France dans son ensemble » et elle « sera faite ailleurs, au Brésil, etc. . . ». Il justifie donc son projet par la **mondialisation** des échanges agricoles.

3) Les deux associations s'opposent à l'extension pour des raisons **environnementales**, de **qualité de vie** et **économiques** :

- la pollution : les riverains « craignent une pollution accrue des cours d'eau et de l'air » (les déjections des porcs, riches en nitrates, polluent les rivières et le littoral breton) ;
- les nuisances pour les habitants : l'élevage se trouve « à 200 mètres du bourg » et la porcherie existante est déjà « source d'importantes nuisances pour les riverains (bruits, odeurs nauséabondes, poussières, ammoniac . . .) » ;
- la concurrence avec une autre activité : selon elles, le préfet a autorisé « une extension incompatible avec la vocation touristique de cette commune littorale du pays Brestois ». Elles l'accusent d'avoir « cédé au lobby » de l'élevage industriel.

Elles ont donc déposé un recours en annulation « auprès du tribunal administratif de Rennes » : c'est un **conflit d'usage** entre agriculture intensive, habitants et tourisme sur un espace littoral.

4) Le document 2 est une carte de vœux (« Bonne année 2020 ») publiée par l'AOP « Prés-salés du Mont-Saint-Michel ». La photographie montre un troupeau de moutons (des agneaux) qui marche en **plein air**, sur un chemin herbeux, au bord de la baie : ils pâturent dans les prés salés, des « étendues naturelles recouvertes par l'eau de mer lors des hautes marées ». Cet élevage est très différent de celui du document 1 :

- c'est un élevage **extensif** : peu d'animaux à l'hectare, nourris sur des pâturages naturels, alors que les porcs de Landunvez sont enfermés en bâtiment ;
- il mise sur la **qualité** et non sur la quantité : il bénéficie d'un **label**, l'Appellation d'Origine Protégée (AOP, visible sur le logo), qui garantit un produit lié à un terroir, car la végétation des prés salés «

transmet à la chair de l'agneau une saveur originale et recherchée » ; la viande est vendue plus cher ;
- il met en valeur le paysage d'un site très touristique (le Mont-Saint-Michel), alors que l'élevage de Landunvez est jugé incompatible avec le tourisme.

5) Les espaces productifs agricoles français sont d'abord très **divers**. Les documents opposent un élevage intensif de porcs en Bretagne (document 1) et un élevage extensif labellisé dans la baie du Mont-Saint-Michel (document 2). D'autres espaces s'y ajoutent : les grandes cultures céréalières très mécanisées du Bassin parisien (Beauce), les vignobles réputés (Bordeaux, Champagne, Bourgogne), l'élevage laitier et fromager des montagnes (comté dans le Jura), les cultures maraîchères et fruitières de la vallée du Rhône ou l'agriculture périurbaine autour des grandes villes. Grâce à cette diversité, la France est la première puissance agricole de l'Union européenne.

Ces espaces sont aussi en **constante évolution**. Depuis les années 1950-1960, l'agriculture s'est modernisée (mécanisation, engrais, remembrement), avec le soutien de la Politique agricole commune (PAC) : les exploitations sont de moins en moins nombreuses mais de plus en plus grandes (environ 390 000 en 2020, contre plus d'un million dans les années 1970). Elles sont intégrées à la **mondialisation** et à la concurrence internationale, comme le montre l'exemple de Landunvez, qui s'agrandit pour rester compétitif face au Brésil. Mais cette agriculture intensive est de plus en plus contestée à cause de ses effets sur l'environnement (pollution de l'eau en Bretagne) et des **conflits d'usage** qu'elle provoque avec les habitants et le tourisme. De nombreux agriculteurs se tournent donc vers la qualité et le **développement durable** : labels (AOP, AOC, Label rouge), agriculture biologique, vente directe et circuits courts, agritourisme.

> 💡 **Astuce.** À la question 5, les correcteurs attendent les deux idées de la consigne : « divers » ET « en constante évolution ». Fais un paragraphe pour chacune, en partant des deux documents puis en ajoutant au moins deux exemples précis tirés de tes connaissances.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques : la France défaite et occupée *(20 pts)*

1) Développement construit (14 points)

Plan : introduction (défaite de 1940, naissance du régime de Vichy, problématique) ; I. un régime autoritaire : la « Révolution nationale » ; II. un régime qui collabore avec l'Allemagne nazie et participe à la persécution des Juifs ; conclusion.

Rédaction modèle

En mai-juin 1940, l'armée française est écrasée par l'offensive allemande. Le maréchal Philippe Pétain, héros de la Première Guerre mondiale devenu chef du gouvernement, demande l'armistice, qui est signé le 22 juin 1940. La France est coupée en deux : le Nord et l'Ouest sont occupés par l'armée allemande, le Sud reste une « zone libre ». Le 10 juillet 1940, réunis à Vichy, les parlementaires votent les pleins pouvoirs à Pétain, qui met fin à la III^{e} République et fonde l'« État français ». Quelle politique le régime de Vichy mène-t-il entre 1940 et 1944 ?

D'abord, le régime de Vichy est un **régime autoritaire**. Pétain, « chef de l'État français », concentre tous les pouvoirs : le Parlement ne se réunit plus, il n'y a plus d'élections, les partis politiques et les syndicats sont supprimés. Un véritable culte du chef est organisé grâce à la propagande (portraits, affiches, chansons comme « Maréchal, nous voilà ! »), tandis que la presse et la radio sont censurées. Pétain veut « régénérer » la France par la **Révolution nationale**, résumée par la devise « Travail, Famille, Patrie » qui remplace « Liberté, Égalité, Fraternité ». Il rejette les valeurs républicaines et désigne des boucs émissaires : Juifs, francs-maçons, communistes, étrangers. Dès le 3 octobre 1940, le **statut des Juifs** les exclut de la fonction publique, de l'enseignement et de nombreuses professions. Les opposants sont pourchassés, notamment à partir de 1943 par la Milice.

Ensuite, le régime choisit la **collaboration** avec l'Allemagne nazie. Le 24 octobre 1940, Pétain rencontre Hitler à Montoire, puis annonce qu'il entre « dans la voie de la collaboration ». La France verse de lourds frais d'occupation et livre des produits agricoles et industriels à l'Allemagne. Avec Pierre Laval, revenu au gouvernement en 1942, la collaboration s'aggrave : en février 1943, le **Service du travail obligatoire (STO)** envoie des centaines de milliers de jeunes Français travailler en Allemagne. Surtout, Vichy participe à la **Shoah** : les 16 et 17 juillet 1942, lors de la **rafle du Vélodrome d'Hiver**, la police française arrête environ 13 000 Juifs à Paris, dont des milliers d'enfants. Au total, environ 75 000 Juifs sont déportés de France vers les camps d'extermination, surtout Auschwitz ; très peu en reviennent. Même après l'invasion de la zone libre par les Allemands en novembre 1942, Vichy poursuit cette politique.

Ainsi, le régime de Vichy est à la fois une dictature qui abolit la République et un régime qui collabore avec l'occupant nazi, jusqu'à participer à la déportation des Juifs. Cette politique pousse une partie des Français à rejoindre la Résistance, intérieure ou autour du général de Gaulle et de la France libre. Le régime s'effondre à la Libération, en 1944, et Pétain est condamné en 1945.

2) Se repérer dans le temps (6 points)

a) Sous les photographies :

- **N°1 : Adolf Hitler** (chef de l'Allemagne nazie) ;
- **N°2 : Philippe Pétain** (le maréchal, chef de l'État français à Vichy, reconnaissable à son képi) ;
- **N°3 : Charles de Gaulle** (chef de la France libre, photographié devant un micro de radio, comme lors de ses appels depuis Londres).

b) Dates de pouvoir de la personne n°1 : **(1933 - 1945)**. Hitler devient chancelier le 30 janvier 1933 et se suicide à Berlin le 30 avril 1945.

c) Sur la frise chronologique :

- colorier la période de la **Seconde Guerre mondiale** : de **1939** (invasion de la Pologne le 1er septembre 1939, déclaration de guerre de la France et du Royaume-Uni le 3 septembre) à **1945** (capitulation allemande le 8 mai 1945, capitulation du Japon le 2 septembre 1945) ; ne pas oublier la légende ;
- la double flèche indique les années **1944-1946** : c'est la **Libération** et le Gouvernement provisoire de la République française (GPRF) présidé par de Gaulle. Deux grandes mesures à écrire dans le cadre, par exemple :
 - le **droit de vote des femmes** (ordonnance du 21 avril 1944 ; elles votent pour la première fois en 1945) ;
 - la création de la **Sécurité sociale** (ordonnances d'octobre 1945).

 Autres réponses acceptées : les nationalisations (Renault en 1945, électricité et gaz en 1946), la création des comités d'entreprise (1945).

> ⚠ **Piège.** La page 5 est à rendre avec ta copie : complète directement les cadres sous les photographies et la frise, et n'oublie pas la parenthèse des dates de Hitler (1933-1945), pas celles de la guerre.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique : nationalité et citoyenneté en France *(10 pts)*

1) D'après le document 1, pour obtenir la nationalité française, « Il faut parler français, avoir des revenus en France, connaître un minimum l'histoire de France ou être marié au moins depuis 4 ans avec un Français ». Le texte précise que l'obtention de la nationalité « n'est pas automatique suite à un mariage » avec un Français ou une Française. Il faut ensuite recevoir un **décret de naturalisation**, comme ces dix nouveaux Français.

2) La remise du livret de naturalisation a lieu le **mercredi 14 juillet 2021** (l'article est publié le 20 juillet 2021). Cette date a été choisie car c'est un « jour symbolique » : celui de la **Fête nationale**, qui commémore la prise de la Bastille (14 juillet 1789) et la fête de la Fédération (14 juillet 1790), symboles de la Révolution

française et de l'unité de la Nation. Devenir français ce jour-là, c'est entrer symboliquement dans la communauté nationale ; les nouveaux Français ont d'ailleurs assisté ensuite à « leur première cérémonie patriotique ».

3) On voit sur les documents du livret le **drapeau tricolore bleu, blanc, rouge**, dessiné sur la page de couverture « Vous venez d'acquérir la nationalité française ». On peut aussi citer la mention « République française » et la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, visible à gauche.

4) Les personnes naturalisées reçoivent la **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** (DDHC), adoptée le **26 août 1789** pendant la Révolution française ; on la voit dans le document 2. Elle leur est remise parce qu'elle énonce les **droits fondamentaux** et les **principes** sur lesquels repose la République : les hommes « naissent et demeurent libres et égaux en droits » (article 1er), la souveraineté appartient à la Nation, la loi est la même pour tous. Elle fait partie du bloc de constitutionnalité, puisque le préambule de la Constitution de 1958 y fait référence. En devenant français, les nouveaux citoyens bénéficient de ces droits et doivent respecter ces valeurs ; c'est pourquoi elle est accompagnée d'un extrait de la Constitution et de la Charte des droits et devoirs du citoyen français.

5) Paragraphe rédigé (réponse modèle) :

> Il existe plusieurs moyens d'acquérir la nationalité française. Un enfant est français dès sa naissance si au moins l'un de ses parents est français : c'est le **droit du sang**. Un enfant né en France de parents étrangers devient français à sa majorité s'il réside en France et y a vécu au moins cinq ans depuis l'âge de 11 ans ; il peut aussi le demander par anticipation dès 13 ans : c'est le **droit du sol**. Une personne étrangère mariée à un Français ou à une Française peut, après quatre ans de mariage, devenir française par **déclaration** ; ce n'est jamais automatique. Enfin, un étranger qui vit en France depuis plusieurs années (en général cinq ans) peut demander sa **naturalisation**, accordée par décret s'il parle français, connaît l'histoire et les valeurs de la République et respecte ses lois. Devenir français, c'est devenir **citoyen** : on obtient le droit de vote et le droit d'être élu, on peut accéder aux emplois de la fonction publique, obtenir un passeport français, et l'on devient aussi citoyen européen (droit de vote aux élections européennes, libre circulation dans l'Union européenne). Mais la citoyenneté apporte aussi des **devoirs** : respecter les lois, payer ses impôts, participer à la Journée défense et citoyenneté pour les jeunes, et partager les valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité et laïcité.

> 💡 **Astuce.** Dans la question 5, la consigne demande deux choses : les moyens d'acquérir la nationalité ET ce qu'elle apporte. Cite au moins trois moyens (droit du sang, droit du sol, mariage, naturalisation) et n'oublie pas les devoirs du citoyen à côté des droits.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour trois exercices : compte environ 45 minutes pour l'exercice 1, 45 minutes pour l'exercice 2 (dont 30 minutes pour le développement construit) et 25 minutes pour l'EMC, et garde 5 minutes pour vérifier que tu as bien complété et joint la page 5.

Dans l'exercice de géographie, chaque réponse doit s'appuyer sur des citations entre guillemets : la question 1 porte sur la photographie, décris donc ce que tu vois (bâtiment fermé, animaux nombreux et entassés) avant d'utiliser le texte. Pour le développement construit sur Vichy, les correcteurs attendent les deux aspects de la consigne, « autoritaire » et « collaboration », avec des dates précises (22 juin 1940, 10 juillet 1940, Montoire, rafle du Vél d'Hiv, STO).

En EMC, ne confonds pas « nationalité » et « naturalisation » : la naturalisation n'est qu'un des moyens d'obtenir la nationalité. Dans la situation pratique, écris un vrai paragraphe rédigé, comme si tu t'adressais à des jeunes en mairie.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).